



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
Conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 15  
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement  
Mme Marie-Josée Dubé, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Dussault, Directeur de l'arrondissement  
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 15, mais aucune question n'est posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 18.

10.02

---

**CA21 12259**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 22 novembre 2021, à 19 h 15**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 22 novembre 2021, à 19 h 15.

ADOPTÉE

10.03

---

#### **CA21 12260**

**Demander au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île de planifier l'agrandissement de l'école Jacques-Rousseau en cour latérale droite et au besoin, d'utiliser une partie du terrain adjacent appartenant au Ministère des transports en déplaçant le tournebride vers l'autoroute 25 (A-25)**

Considérant que l'arrondissement est soucieux de soutenir le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île dans ses démarches pour accueillir un plus grand nombre d'enfants sur son territoire ;

Considérant que l'arrondissement veut s'assurer que le projet prenne en considération les caractéristiques du milieu d'insertion;

Considérant qu'un agrandissement de l'école en cour latérale gauche à proximité des résidences de la Place de Vernantes pourrait créer un préjudice à ses occupants;

Considérant qu'un agrandissement de l'école en cour latérale gauche impliquerait le déplacement d'une servitude de passage en faveur de l'arrondissement à même une portion de terrain de l'école occupée de façon permanente par les résidents de la Place de Vernantes;

Considérant qu'une alternative pourrait être envisagée afin d'éloigner l'agrandissement des usages résidentiels, dont un agrandissement en cour latérale droite vers le terrain du Ministère du Transport du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 novembre 2021, a émis un avis favorable pour un agrandissement en cour latérale droite;

Il est proposé par Marie Josee DUBE

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De demander au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) de planifier l'agrandissement de l'école Jacques-Rousseau en cour latérale droite et d'utiliser au besoin une partie du terrain appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ) longeant la rue Jarry Est, en déplaçant le tournebride vers l'autoroute 25 (A-25).

ADOPTÉE

15.01 1217077007

---

#### **CA21 12261**

**Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue de l'événement organisé par le partenaire angevin « Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821 », le 4 décembre 2021**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 96), une ordonnance permettant des entraves à la circulation situées dans le secteur identifié à l'annexe 1 du règlement 1333, dans le cadre de l'événement organisé par le partenaire angevin « Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821 », le 4 décembre 2021.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 14), une ordonnance permettant la sollicitation de dons pour fins communautaires de l'événement organisé par le partenaire angevin « Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821 », le 4 décembre 2021.

ADOPTÉE

40.01 1218428003

---

#### **CA21 12262**

**Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022) »**

La conseillère Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, sera adopté le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022) », et dépose le projet de règlement.

40.02 1217203008

---

#### **CA21 12263**

**Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022) »**

La conseillère d'arrondissement Kristine Marsolais, donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022) » et dépose le projet de règlement.

40.03 1217203007

---

#### **CA21 12264**

**Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour le mois de décembre 2021 et les mois de janvier, février et mars 2022**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Richard Leblanc comme maire suppléant d'arrondissement pour le mois de décembre 2021 et les mois de janvier, février et mars 2022.

ADOPTÉE

51.01 1212911021

---

**CA21 12265**

**Nommer un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

De mettre fin au mandat de Madame Mireille Bonin au siège impair numéro (9) à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou (résolution CA21 12015).

De nommer Monsieur Dominic Giguère à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou, au siège impair numéro neuf (9), jusqu'au 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

51.02 1217077006

---

**CA21 12266**

**Levée de la séance extraordinaire du lundi 22 novembre 2021, débutant à 19 h 15**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE

70.01

---

\_\_\_\_\_  
Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement

---